

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

ASSAINISSEMENT

2021



Sommaire

PRIX QUALITE	0
DU SERVICE PUBLIC	0
PRIX QUALITE	0
DU SERVICE PUBLIC	0
1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	3
1.2.1. Les contrats	3
1.2.2. Les avenants	4
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	4
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	4
1.5. Volumes facturés	5
1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	5
1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	6
1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées	6
1.9. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)	10
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	11
rvice	11
2.1. Modalités de tarification	11
2.1.1. Tarifs domestiques	11
2.2. Facture d'assainissement type	19
3. Indicateurs de performance	20
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	20
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	20
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	22
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	23
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	23
3.6. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)	23
3.7. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	24
3.8. Indice de connaissance des rejets (255.3)	25
4. Financement des investissements	26
4.1. Montants financiers	26
4.2. État de la dette du service	27

4.3.	Amortissements	27
4.4.	Epargne brute	27
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement	28
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	28
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	28
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	29
7.	L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	30
7.1.	• Mode de gestion :	30
7.2.	• Contrôles des installations :	30
7.3.	Chiffres clés	32

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : Vienne Condrieu Agglomération (Communauté d'agglomération)
- **Communes desservies** : CHASSE-SUR-RHÔNE, CHONAS-L'AMBALLAN, CHUZELLES, LES CÔTES-D'AREY, ESTRABLIN, EYZIN-PINET, JARDIN, LUZINAY, MEYSSIEZ, MOIDIEU-DÉTOURBE, PONT-ÉVÊQUE, REVENTIN-VAUGRIS, SAINT-SORLIN-DE-VIENNE, SEPTÈME, SERPAIZE, SEYSSUEL, VIENNE, VILLETTE-DE-VIENNE, AMPUIS, CONDRIEU, LES HAIES, LONGES, SAINTE-COLOMBE, SAINT-CYR-SUR-LE-RHÔNE, SAINT-ROMAIN-EN-GAL, TRÈVES, TUPIN-ET-SEMONS

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
Secteur DSP Ouest	Concession de service	Collecte, Collecte des eaux pluviales, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Transport
Secteur DSP Est	Concession de service	Collecte, Collecte des eaux pluviales, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Transport
Secteur DSP Nord	Concession de service	Collecte, Collecte des eaux pluviales, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Transport
Collecteur Rhône Gier 1/2/3	Concession de service	Transport
Secteur Saint-Cyr	Concession de service	Collecte, Collecte des eaux pluviales, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte
Secteur Régie	Régie à autonomie financière	Collecte, Collecte des eaux pluviales, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Transport
Secteur Ampuis	Concession de service	Collecte, Collecte des eaux pluviales, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Secteur DSP Ouest				
DSP Ouest	SUEZ	Concession de service public	1/01/2020	31/12/2024
Secteur DSP Est				
DSP Est	SAUR	Concession de service public	1/01/2017	31/12/2024
Secteur DSP Nord				
DSP Nord	Cholton	Concession de service public	1/01/2017	31/12/2024

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Collecteur Rhône Gier 1/2/3				
Rhone Gier	SUEZ	Concession de service public	1/01/2012	31/12/2024
Secteur Saint-Cyr				
DSP Saint-Cyr	SUEZ	Concession de service public	1/04/2016	31/03/2023
Secteur Régie				
nc				
Secteur Ampuis				
DSP Ampuis	Cholton	Concession de service public	1/01/2013	31/12/2024

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
Rhone Gier (Collecteur Rhône Gier 1/2/3)		
Avenant 1	1/01/2014-31/12/2024	construction de point de mesures sup et intégration réforme DT/DICT
Avenant 2	1/01/2018-31/12/2024	avenant tripartite suite à dissolution
DSP Est (Secteur DSP Est)		
Avenant n°1	1/01/2018-	Avenant de transfert
Avenant n°2	1/01/2021-	Raccordement Côte d'Arey à STEP Vienne Sud
DSP Nord (Secteur DSP Nord)		
Avenant n°1	1/01/2018-	Avenant de transfert
Avenant n°2	20/04/2018-	Intégration des postes de relevage Espinasses et Trembas à Chasse
Avenant n°3	18/01/2019-	Intégration du réseau de transit (ex-SISEC)
DSP Saint-Cyr (Secteur Saint-Cyr)		
Avenant n°1	1/01/2018-	Transfert de compétence
DSP Ampuis (Secteur Ampuis)		
Avenant n°1	1/01/2018-	Transfert de compétence

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

Aucune prestation référencée

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2021, le service public d'assainissement collectif a desservi 33 953 abonnés représentant une population de 84 882 habitants ⁽¹⁾ (soit 2,5 habitants/abonné).

¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

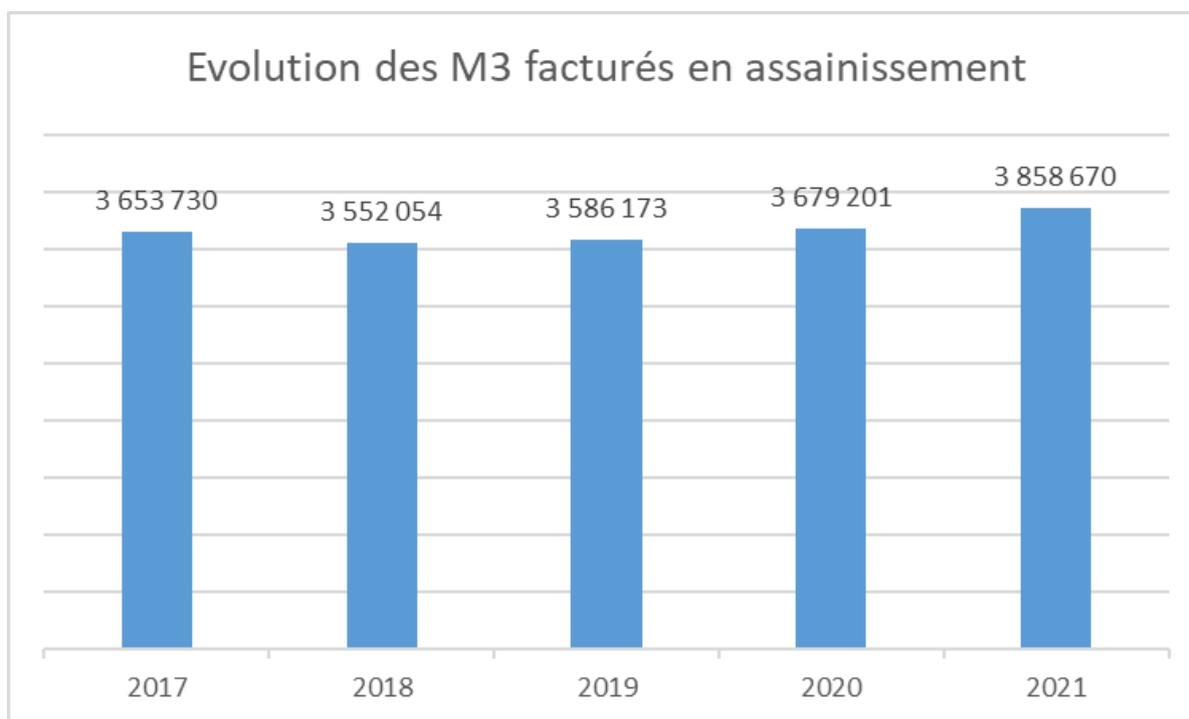
Nombre total d'abonnés en 2020	33 536 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2021	33 953 abonnés
Variation en %	1,25%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 101,01 abonnés/km pour l'année 2021.

Le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement est de 1 205

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés en 2020 (m3)	Volumes facturés en 2021 (m3)	Variation en %
Abonnés domestiques et non domestiques	3 679 201	3 858 670	2,07



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **67** en 2021.

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 148 km de réseau d'eaux pluviales,
- 598 km de réseau d'eaux usées,

Soit un linéaire de collecte total de 746 km.

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Caractéristiques générales des stations :

FICHE D'IDENTITE DE LA STEP DE VIENNE SUD

Capacité	125 000 (EH)	
Mise en service	Janvier 2017 (à cette capacité)	
Normes de rejet à respecter	25 mg/l ou 80 % rendement DBO5, 125 m/l ou 75 % DCO, 35 mg/l ou 90 % MES	
Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans le Rhône	156 analyses de pollution ont été réalisées sur le rejet de la station d'épuration et ont mis en évidence pour l'année 2021, un rejet de bonne qualité et conforme à la réglementation en vigueur	

FICHE D'IDENTITE DE LA STEP DE CHASSE SUR RHONE

Capacité	19 000 (EH)	
Mise en service	Octobre 2008 (à cette capacité)	
Normes de rejet à respecter	35 mg/l ou 60 % rendement DBO5, 60 % DCO, 50 % MES, 40 mg/l NTK	
	24 analyses de pollution ont été réalisées sur le rejet de la station d'épuration et ont mis en	

Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans la rivière « Gère »	évidence pour l'année 2021, un rejet de bonne qualité et conforme à la réglementation en vigueur	
--	--	--

FICHE D'IDENTITE DE LA STEP DE LONGES - BOURG

Capacité	400 EH	
Mise en service	Octobre 2006	
Normes de rejet à respecter	25 mg/l DBO5, 125 mg/l DCO, MES 50 %	
Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans le ruisseau « Le Grand Malval »	1 analyse de pollution a été réalisée sur le rejet de la station d'épuration et a mis en évidence pour l'année 2021, un rejet de bonne qualité et conforme à la réglementation en vigueur	

FICHE D'IDENTITE DE LA STEP DE LONGES - DIZIMIEUX

Capacité	150 EH	
Mise en service	Novembre 2005	
Normes de rejet à respecter	35 mg/l ou 60 % rendement DBO5, 200 mg/l ou 60 % DCO, 50 % MES	
Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans le ruisseau du « Malval »	Aucune analyse réalisée en 2021	

FICHE D'IDENTITE DE LA STEP DE TREVES - LE GARON

Capacité	15 EH	
Mise en service	Janvier 1999	
Normes de rejet à respecter	35 mg/l ou 60 % rendement DBO5, 60 % DCO, 50 % MES, 40 mg/l NTK	

Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration par infiltration	Aucune analyse réalisée en 2021	
--	---------------------------------	--

FICHE D'IDENTITE DE LA STEP DE LES HAIES

Capacité	350 EH	
Mise en service	Octobre 2003	
Normes de rejet à respecter	35 mg/l ou 60 % rendement DBO5, 200 mg/l ou 60 % DCO, 50 % MES	
Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans le ruisseau de « La Combe »	1 analyse de pollution a été réalisée sur le rejet de la station d'épuration pour l'année 2021	

FICHE D'IDENTITE DE LA STEP DE MEYSSIEZ

Capacité	267 EH	
Mise en service	1991	
Normes de rejet à respecter	35 mg/l ou 60 % rendement DBO5, 200 mg/l ou 60 % DCO, 50 % MES,	
Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans la rivière « Gère »	1 analyse de pollution a été réalisée sur le rejet de la station d'épuration pour l'année 2021 et montre un rejet de bonne qualité	

FICHE D'IDENTITE DE LA STEP D'EYZIN-PINET

Capacité	584 équivalents habitants (EH)	
Mise en service	Décembre 1991	
Normes de rejet à respecter	35 mg/l ou 60 % rendement DBO5, 60 % DCO, 50 % MES, 40 mg/l NTK	

Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans la rivière « Gère »	Une analyse de pollution a été réalisée sur le rejet de la station d'épuration et a mis en évidence pour l'année 2021, un rejet de bonne qualité et conforme à la réglementation en vigueur	
--	---	--

FICHE D'IDENTITE DE LA STEP DE LES COTES-D'AREY

Capacité Mise en service	1 267 équivalents habitants (EH) Août 1996	
Normes de rejet à respecter Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans la rivière « Le Suzon »	30 mg/l DBO5, 90 mg/l DCO, 50 % rendement MES, 10 mg/l NTK 2 analyses réalisées en 2021, un rejet conforme à la réglementation en vigueur Station déconnectée en 2021 (raccordement à Vienne Sud)	

Charges rejetées par les ouvrages :

Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %)										Commentaire		
		DBO		DCO		MES		NGL		PT			NK	
Secteur DSP Ouest														
STEP Les Haies	1	13.4	98,00	55.5	93,00	23.5	94,00							
Longes - Bourg	1	13.4	96,00	30.7	77,00	11.1	57,00							
Secteur DSP Est														
STEP Côtes d'Areay	2		92.7		90		95.5				67.8		86.5	Déconnectée Novembre 2021
STEP Eyzin	1		88.9		75.5		68				76.6		58.9	
Secteur Régie														
STEP Chasse	24	4.08	98,20	32.67	94,80	7.04	97,40	10.19		3.43			8.3	
STEP Reventin	156	7.4	96,20	51.3	90,50	10.9	95,80			2.3	59,80	40.2	23,30	

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.9. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)

Boues produites (en tonnes de Matières Sèches)		Exercice 2020 en tMS		Exercice 2021 en tMS	
Secteur DSP Ouest					
STEP Les Haies 60969097001		54,60		2 074,30	
Secteur DSP Est					
STEP Côtes d'Arej 60938131002		0,00		133,00	
STEP Eyzin 60938160001		0,00		0,00	
Secteur Régie					
STEP Chasse 60938087001		197,93		175,20	
STEP Meyssiez		0,00		0,00	
STEP Reventin 60938336001		945,30		640,10	
Sous-produits de l'épuration	Boues brutes (tMB)	Sables (t)	Graisses (m3)	Refus de dégrillage (m3)	
Secteur DSP Ouest					
STEP Les Haies 60969097001	2 074,25			0,50	
Longes - Dizimieux 60969119003	0,00				
Longes - Bourg	0,00			0,50	
Secteur DSP Est					
STEP Eyzin 60938160001	0,00				
STEP Côtes d'Arej 60938131002	133,00		0,00	2,38	
Secteur Régie					
STEP Meyssiez	0,00				
STEP Reventin 60938336001	3 219,72	40,60	0,00	49,80	
STEP Chasse 60938087001	850,14	3,74	92,79	9,20	

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

- **Secteur DSP Ouest**

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
DSP Ouest - Condrieu			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
DSP Ouest Sainte Colombe			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
DSP Ouest Les Haies			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
DSP Ouest Longes			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
DSP Ouest Trèves Bourg			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
DSP Ouest Trèves Garon			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
DSP Ouest Tupin et Semons			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
DSP Ouest - Condrieu			
Tranche unique	0,8800 €/m3	0,8800 €/m3	0,00 %
DSP Ouest Sainte Colombe			
Tranche unique	1,5500 €/m3	1,4500 €/m3	-6,45 %
DSP Ouest Les Haies			
Tranche unique	0,1700 €/m3	0,2700 €/m3	58,82 %
DSP Ouest Longes			

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
Tranche unique	0,4000 €/m3	0,5000 €/m3	25,00 %
DSP Ouest Trèves Bourg			
Tranche unique	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,00 %
DSP Ouest Trèves Garon			
Tranche unique	1,1800 €/m3	1,1800 €/m3	0,00 %
DSP Ouest Tupin et Semons			
Tranche unique	0,6500 €/m3	0,7400 €/m3	13,85 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
DSP Ouest - Condrieu			
Abonnement ordinaire	2,6200 €	2,7600 €	5.344 %
DSP Ouest Sainte Colombe			
Abonnement ordinaire	2,6200 €	2,7600 €	5.344 %
DSP Ouest Les Haies			
Abonnement ordinaire	2,6200 €	2,7600 €	5.344 %
DSP Ouest Longes			
Abonnement ordinaire	2,6200 €	2,7600 €	5.344 %
DSP Ouest Trèves Bourg			
Abonnement ordinaire	2,6200 €	2,7600 €	5.344 %
DSP Ouest Trèves Garon			
Abonnement ordinaire	2,6200 €	2,7600 €	5.344 %
DSP Ouest Tupin et Semons			
Abonnement ordinaire	2,6200 €	2,7600 €	5.344 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
DSP Ouest - Condrieu			
Tranche unique	0,2154 €/m3	0,2268 €/m3	5,29 %
DSP Ouest Sainte Colombe			
Tranche unique	0,2154 €/m3	0,2268 €/m3	5,29 %
DSP Ouest Les Haies			
Tranche unique	1,0130 €/m3	1,0545 €/m3	4,10 %
DSP Ouest Longes			
Tranche unique	0,7780 €/m3	0,8104 €/m3	4,16 %
DSP Ouest Trèves Bourg			
Tranche unique	0,2154 €/m3	0,2268 €/m3	5,29 %
DSP Ouest Trèves Garon			
Tranche unique	0,2154 €/m3	0,2268 €/m3	5,29 %
DSP Ouest Tupin et Semons			
Tranche unique	0,2154 €/m3	0,2268 €/m3	5,29 %

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
Redevances	0,15 €/m3	0,16 €/m3	6,7%
Taux de TVA (1)	10%	10%	0%

- **Secteur DSP Est**

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
DSP Est - Estrablin			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
DSP Est Eyzin Pinet			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
DSP Est Jardin			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
DSP Est Moidieu			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
DSP Est Les Côtes d'Arey			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
DSP Est Saint Sorlin			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	inf %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
DSP Est - Estrablin			
Tranche unique	1,0700 €/m3	1,0700 €/m3	0,00 %
DSP Est Eyzin Pinet			
Tranche unique	0,8300 €/m3	0,8300 €/m3	0,00 %
DSP Est Jardin			
Tranche unique	1,0700 €/m3	1,0700 €/m3	0,00 %
DSP Est Moidieu			
Tranche unique	1,2000 €/m3	1,2000 €/m3	0,00 %
DSP Est Les Côtes d'Arey			
Tranche unique	0,5200 €/m3	0,5200 €/m3	0,00 %
DSP Est Saint Sorlin			
Tranche unique	1,0800 €/m3	1,0800 €/m3	0,00 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
DSP Est - Estrablin			
Abonnement ordinaire	10,7600 €	11,1800 €	3.903 %

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
DSP Est Eyzin Pinet			
Abonnement ordinaire	19,3700 €	20,1300 €	3.924 %
DSP Est Jardin			
Abonnement ordinaire	10,7600 €	11,1800 €	3.903 %
DSP Est Moidieu			
Abonnement ordinaire	10,7600 €	11,1800 €	3.903 %
DSP Est Les Côtes d'Arey			
Abonnement ordinaire	32,2800 €	33,5500 €	3.934 %
DSP Est Saint Sorlin			
Abonnement ordinaire	10,7600 €	11,1800 €	INF %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
DSP Est - Estrablin			
Tranche unique	0,2367 €/m3	0,2460 €/m3	3,93 %
DSP Est Eyzin Pinet			
Tranche unique	0,4164 €/m3	0,4328 €/m3	3,94 %
DSP Est Jardin			
Tranche unique	0,2367 €/m3	0,2460 €/m3	3,93 %
DSP Est Moidieu			
Tranche unique	0,2364 €/m3	0,2460 €/m3	4,06 %
DSP Est Les Côtes d'Arey			
Tranche unique	0,6455 €/m3	0,6709 €/m3	3,93 %
DSP Est Saint Sorlin			
Tranche unique	0,2367 €/m3	0,2460 €/m3	3,93 %
Redevances	0,15 €/m3	0,16 €/m3	6,7%
Taux de TVA (1)	10%	10%	0%

- **Secteur DSP Nord**

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
DSP Nord Chasse			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
DSP Nord Seyssuel/SISEC			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
DSP Nord Seyssuel / Vienne			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
DSP Nord Villette			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
DSP Nord Saint Romain			

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
DSP Nord Luzinay			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
DSP Nord Chuzelles			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
Part Fixe - Autres tarifs (€ HT/an)			
Aucune donnée disponible			
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
DSP Nord Chasse			
Tranche unique	1,4600 €/m3	1,4000 €/m3	-4,11 %
DSP Nord Seyssuel/SISEC			
Tranche unique	1,3300 €/m3	1,2800 €/m3	-3,76 %
DSP Nord Seyssuel / Vienne			
Tranche unique	1,2300 €/m3	1,2300 €/m3	0,00 %
DSP Nord Villette			
Tranche unique	1,4200 €/m3	1,4200 €/m3	0,00 %
DSP Nord Saint Romain			
Tranche unique	0,8000 €/m3	0,8000 €/m3	0,00 %
DSP Nord Luzinay			
Tranche unique	1,1500 €/m3	1,1500 €/m3	0,00 %
DSP Nord Chuzelles			
Tranche unique	1,1100 €/m3	1,1100 €/m3	0,00 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
DSP Nord Chasse			
Abonnement ordinaire	9,7000 €	10,2000 €	5.155 %
DSP Nord Seyssuel/SISEC			
Abonnement ordinaire	9,7000 €	10,2000 €	5.155 %
DSP Nord Seyssuel / Vienne			
Abonnement ordinaire	9,7000 €	10,2000 €	5.155 %
DSP Nord Villette			
Abonnement ordinaire	9,7000 €	10,2000 €	5.155 %
DSP Nord Saint Romain			
Abonnement ordinaire	9,7000 €	10,2000 €	5.155 %
DSP Nord Luzinay			
Abonnement ordinaire	9,7000 €	10,2000 €	5.155 %
DSP Nord Chuzelles			
Abonnement ordinaire	9,7000 €	10,2000 €	5.155 %

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
DSP Nord Chasse			
Tranche unique	0,2205 €/m3	0,2323 €/m3	5,35 %
DSP Nord Seyssuel/SISEC			
Tranche unique	0,2205 €/m3	0,2323 €/m3	5,35 %
DSP Nord Seyssuel / Vienne			
Tranche unique	0,2205 €/m3	0,2323 €/m3	5,35 %
DSP Nord Villette			
Tranche unique	0,2205 €/m3	0,2323 €/m3	5,35 %
DSP Nord Saint Romain			
Tranche unique	0,2205 €/m3	0,2323 €/m3	5,35 %
DSP Nord Luzinay			
Tranche unique	0,2205 €/m3	0,2323 €/m3	5,35 %
DSP Nord Chuzelles			
Tranche unique	0,2205 €/m3	0,2323 €/m3	5,35 %
Redevances	0,15 €/m3	0,16 €/m3	6,7%
Taux de TVA (1)	10%	10%	0%

- **Collecteur Rhône Gier 1/2/3**

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
Part de la collectivité			
La part collectivité est déjà intégrée dans le tarif collecte /traitement prélevé dans les 6 communes concernées (Saint Romain en Gal, Sainte Colombe, Saint Cyr sur le Rhône, Ampuis, Tupin et Semons, Condrieu)			
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Rhone Gier 1 et 2			
Abonnement ordinaire	12,9400 €	13,4400 €	3.864 %
Rhone Gier 3			
Abonnement ordinaire	12,9400 €	13,4400 €	3.864 %
Part Fixe - Autres tarifs (€ HT/an)			
Aucune donnée disponible			
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Rhone Gier 1 et 2			
Tranche unique	0,2661 €/m3	0,2765 €/m3	3,91 %
Rhone Gier 3			
Tranche unique	0,2279 €/m3	0,2368 €/m3	3,91 %
Redevances	0,15 €/m3	0,16 €/m3	6,7%
Taux de TVA (1)	10%	10%	0%

- **Secteur Saint-Cyr**

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
Part Fixe - Autres tarifs (€ HT/an)			
Aucune donnée disponible			
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0,6500 €/m3	0,6500 €/m3	0,00 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Aucune donnée disponible			
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	11,9000 €	12,5800 €	5.714 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0,2647 €/m3	0,2800 €/m3	5,78 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevances	0,15 €/m3	0,16 €/m3	6,7%
Taux de TVA (1)	10%	10%	0%

- **Secteur Régie**

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Régie Chonas			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
régie Pont Evêque			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
Régie Reventin Vaugris			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
Régie Serpaize			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
Régie Vienne			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
régie Septème			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
Régie Meyssiez			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Régie Chonas			

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
Tranche unique	1,5300 €/m3	1,5300 €/m3	0,00 %
régie Pont Evêque			
Tranche unique	1,0800 €/m3	1,1700 €/m3	8,3 %
Régie Reventin Vaugris			
Tranche unique	1,4300 €/m3	1,4300 €/m3	0,00 %
Régie Serpaize			
Tranche unique	1,4600 €/m3	1,4600 €/m3	0,00 %
Régie Vienne			
Tranche unique	1,3900 €/m3	1,3900 €/m3	0,00 %
régie Septème			
Tranche unique	1,5500 €/m3	1,5500 €/m3	0,00 %
Régie Meyssiez			
Tranche unique	0,6100 €/m3	0,6700 €/m3	9,84 %
Redevances	0,15 €/m3	0,16 €/m3	6,7%
Taux de TVA (1)	10%	10%	0%

- **Secteur Ampuis**

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0,8900 €/m3	0,8900 €/m3	0,00 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	14,0400 €	15,1400 €	7.835 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0,1750 €/m3	0,1880 €/m3	7,43 %
Redevances	0,15 €/m3	0,16 €/m3	6,7%
Taux de TVA (1)	10%	10%	0%

2.2. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3 HT/an) sont :

	Facture 120 M3 TTC 2021	Facture 120 m3 TTC 2022	Variation
Ampuis	252,68 €	258,85 €	2,40%
Chasse sur Rhône	279,80 €	275,30 €	-1,60%
Chonas l'Amballan	249,26 €	250,58 €	0,50%
Chuzelles	233,60 €	237,02 €	1,50%
Condrieu	239,09 €	243,80 €	2,00%
Estrablin	231,62 €	234,63 €	1,30%
Eyzin Pinet	233,13 €	237,45 €	1,90%
Jardin	231,62 €	234,63 €	1,30%
Les Côtes d'Arey	236,65 €	242,72 €	2,60%
Les Haies	206,34 €	226,49 €	9,80%
Longes	205,65 €	224,63 €	9,20%
Luzinay	238,88 €	242,30 €	1,40%
Meys siez	127,82 €	137,06 €	7,20%
Moidieu Détourbe	248,78 €	251,79 €	1,20%
Pont-Evêque	189,86 €	203,06 €	7,00%
Reventin Vaugris	236,06 €	237,38 €	0,60%
Saint Cyr sur Rhône	230,49 €	236,50 €	2,60%
Saint Sorlin de Vienne	232,94 €	235,95 €	1,30%
Sainte Colombe	332,57 €	324,28 €	-2,50%
Septème	251,90 €	253,22 €	0,50%
Serpaize	240,02 €	241,34 €	0,50%
Seyssuel versant SISEC	262,64 €	259,46 €	-1,20%
Seyssuel versant SYSTEPUR	249,44 €	252,86 €	1,40%
St Romain en Gal	242,04 €	245,46 €	1,40%
Trèves (le Bourg)	236,39 €	239,37 €	1,30%
Trèves (le Garon)	234,37 €	237,35 €	1,30%
Tupin et Semons	213,77 €	230,56 €	7,90%
Vienne	230,78 €	232,10 €	0,60%
Villette de Vienne	274,52 €	277,94 €	1,20%
Moyenne	236,99 €	241,52 €	1,20%

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'auto-surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.252 VP.253 VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : <ul style="list-style-type: none"> • Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire • Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires 	1 à 5 points sous conditions
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux <ul style="list-style-type: none"> • Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point • Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points • Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points • Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points • Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points • Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points • Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points 	1 à 15 points sous conditions
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.256	Lorsque les informations disponibles sur l'allimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'allimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	0 à 15 points sous conditions
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite	oui : 10 points non : 0 point
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points													Total
	VP.250	VP.251	VP.252	VP.253	VP.254	VP.255	VP.256	VP.257	VP.258	VP.259	VP.260	VP.261	VP.262	
Secteur DSP Ouest	10	5	10	2	oui	13	0	10	10	10	10	0	0	80
Secteur DSP Est	10	5	10	10	oui	10	0	10	10	0	10	10	5	85
Secteur DSP Nord	10	5	10	10	oui	0	10	10	10	0	0	10	5	80
Collecteur Rhône Gier 1/2/3	10	5	10	1	oui	11	0	10	10	10	0	0	0	67
Secteur Saint-Cyr	10	5	10	2	oui	15	0	10	10	10	10	0	0	82
Secteur Régie	10	5	10	2	oui	13	0	10	10	10	10	0	0	80
Secteur Ampuis	10	5	10	4	oui	12	10	10	10	0	0	0	0	71

⇒ **Indice de la collectivité pour l'année 2021 : 80**

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Station	Exercice 2020		Exercice 2021	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
STEP Chasse				
Chasse sur Rhône	100	617	100	
Secteur Régie – STEP Reventin				
Reventin	100	2994	100	
Conformité globale	100%		100%	

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Station	Exercice 2020		Exercice 2021	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
STEP Reventin	100	2994	100	2724
STEP Chasse	100	617	100	448
Conformité globale	100		100	

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Station	Exercice 2020		Exercice 2021	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
Secteur Régie				
STEP Reventin	100	2994	100	2724
STEP Chasse	100	617	100	448
Conformité globale	100		100	

3.6. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes / Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

Station	Exercice 2020		Exercice 2021	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
Secteur Régie				
STEP Chasse	100	617	92	448
STEP Reventin	100	2994	100	2724
Conformité globale	100		99	

3.7. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par filière conforme}}{\text{TMS total évacué par les filières}} * 100$$

Station	Valorisation agricole (tMB - tMS)	Compostage (tMB - tMS)	Autre (tMB - tMS)	Taux de conformité (%)
Secteur DSP Ouest				
STEP Les Haies	0	42 - 2,07	0	100
Longes - Dizimieux	0	0	0	-
Longes - Bourg	0	0	0	-
Secteur DSP Est				
STEP Côtes d'Arey	133,00	0	0	100
STEP Eyzin	0,00	0	0	-
Secteur Régie				
STEP Chasse	0	850,14 - 175,20	0	100
STEP Meyssiez	0	0	0	-
STEP Reventin	0	3 219,72 - 640,10	0	100

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

(2) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

3.8. Indice de connaissance des rejets (255.3)

Partie A : 80 points nécessaires pour avoir les points des parties B et C		
A1	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20 points
A2	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10 points
A3	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20 points
A4	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30 points
A5	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10 points
A6	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10 points
Partie B :		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total		10 points
Partie C :		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage		10 points

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points								Total
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	Partie B	Partie C	
Secteur DSP Ouest	20	0	0	30	10	0	0	5	60
Secteur DSP Est	20	0	0	30	10	0	0	10	60
Secteur DSP Nord	20	0	0	30	10	0	0	10	60
Collecteur Rhône Gier 1/2/3	20	0	0	30	10	0	0	10	60
Secteur Saint-Cyr	20	0	0	30	10	0	0	10	60
Secteur Régie	20	0	0	30	10	0	0	10	60
Secteur Ampuis	20	0	0	30	10	0	0	10	60

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	3 599 918,55 €	3 684 058,79 €
Montants des subventions en €	329 510 €	512 849 €
Montants des contributions du budget général en €	0	0,00

Le montant prévisionnel des travaux pour l'année 2022 est de 4,9 millions d'euros. Les perspectives pour l'année 2022 sont :

- Poursuite des programmes de travaux de mise en conformité des réseaux dont notamment le raccordement de la commune d'Eyzin Pinet à la station d'épuration de Vienne Sud.
- La mise à jour des schémas directeurs eaux usées et eaux pluviales sur le reste du territoire (consultation en cours)

Les études réalisées en 2021 sont les suivantes :

- **Estrablin** : Réduction des rejets temps sec et temps de pluie au PR de l'ancienne STEP
- **Toutes les communes** : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour mise à jour de tous les schémas directeurs eaux usées et eaux pluviales
- **Vienne** : Etude de faisabilité d'un scénario alternatif à la création du BSR de Vienne Nord
- **Vienne-Estrablin** : Etude de faisabilité d'une solution de stockage en ligne par réutilisation d'une ancienne canalisation d'eau potable, en vue du raccordement de Saint-Jean-de-Bournay

Les travaux réalisés en 2021 sont les suivants :

Vienne - Rue de Saint-Alban : Déconnexion et infiltration des eaux pluviales de voirie par la création de noues (300 ml)

Ampuis – Rue du Port : Mise en séparatif des réseaux (EP 175 ml / EU 252 ml)

Reventin Vaugris - Route du Barrage : renouvellement du réseau de transit eaux usées (405 ml)

Chonas L'Amballan - chemin des Fontanettes : dévoiement et redimensionnement de la conduite d'eaux pluviales (340 ml)

Estrablin La Rosière et les 4 vents : Renouvellement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées (250 ml) et d'eaux pluviales (260 ml)

St Cyr Sur le Rhône - Pont A7 : Réhabilitation du réseau de refoulement des eaux usées (76 ml)

Reventin-Vaugris- ZA du Barrage : Remplacement du réseau d'eaux usées (788 ml)

Les Côtes d'Arej : mise en service du poste de refoulement sur le réseau de la STEP de Vienne Sud et mise hors service de la station d'épuration

Condrieu – Rue de la Bachasse : réhabilitation du réseau eaux usées (600 ml)

Les Haies – Route de la Croix Régis et route du Pilon : Mise en séparatif du réseau (320 ml)

Villette de Vienne – Chemin de l'Oie : renouvellement du réseau d'eaux pluviales (30 ml)

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		16 376 320,68	15 108 398,19
Montant remboursé en en €	en capital	1 474 068,45	1 247 715,59
	En intérêts	402 903,58	351 926,06

4.3. Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 2 348 301,24€ en 2021.

4.4. Epargne brute

Pour l'année 2021, l'épargne brute du service (hors recettes exceptionnelles) a été de 4 019 567,35 €.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Le montant des abandons de créances ou de versement à un fond de solidarité (VP.119) s'est élevé à : 5916.83 Euros.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Aucune opération de coopération décentralisée n'a été engagée en 2021.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	83 840 habitants	84 882 habitants
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	62	60
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	5 359,76 tonnes de matières brutes	2 207,25 tonnes de matières brutes
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100 %	100,00 %
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €	59 16,83€
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	5,3 an(s)	3,7 an(s)
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	85	85
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100

7. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non-collectif concerne les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public d'assainissement et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel par des installations spécifiques.

Le service a en charge le contrôle des installations neuves et réhabilitées ; il effectue également le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes.

7.1. • Mode de gestion :

La majorité des communes sont gérées en régie, sauf :

- Saint-Cyr-le-Rhône où les contrôles sont réalisés par le fermier dans le cadre de son contrat de délégation du service public.
- **Loire-sur-Rhône, Echalas et Saint-Romain-en-Gier**, communes dans lesquelles la compétence est exercée par le SYSEG.

7.2. • Contrôles des installations :

- Poursuite de la deuxième **campagne de contrôle périodique des installations existantes** :

> Rive gauche :

	NB INSTALLATION	Année de la campagne
MEYSSIEZ	166	2013
VIENNE	531	2017-2018
REVENTIN VAUGRIS	168	2019
CHASSE SUR RHONE	47	2020
SEYSSUEL	106	2020
SERPAIZE	174	2021
CHUZELLES	150	2021
VILLETTE DE VIENNE	90	2021
LUZINAY	238	EN COURS
SEPTEME	180	EN COURS
PONT EVEQUE	21	
ESTRABLIN	93	
JARDIN	123	
SAINTE SORLINE DE VIENNE	37	

EYZIN PINET	385	
LES COTES D'AREY	108	
CHONAS L'AMBALLAN	51	
MOIDIEU DETOURBE	86	
Total	2754	

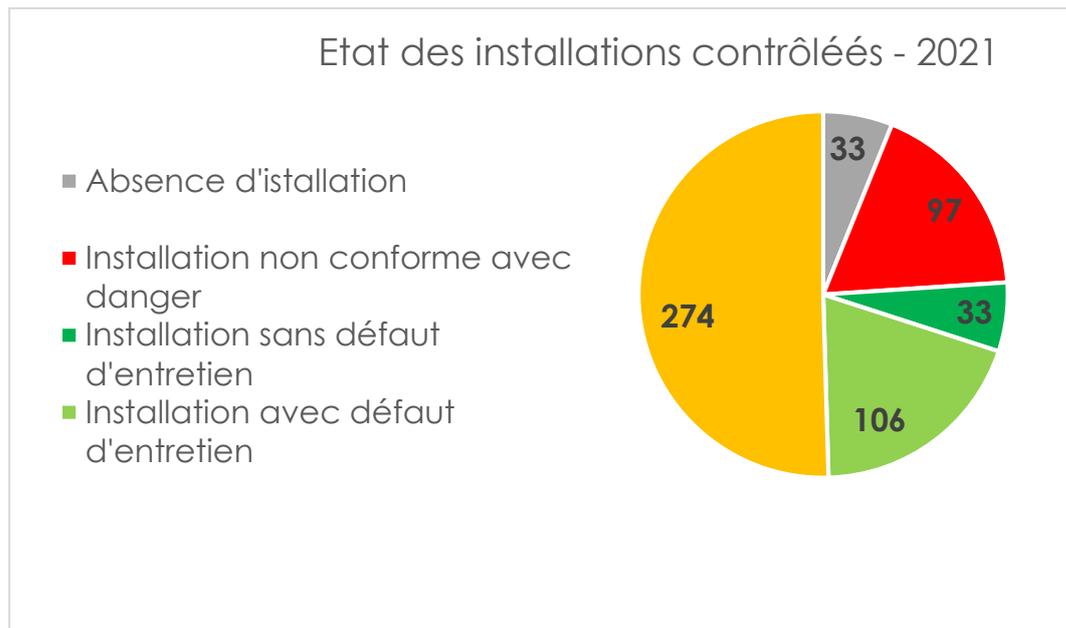
> Rive droite :

	Nb installations	Année du contrôle
AMPUIS	142	2019
LES HAIES	151	2020
TUPIN ET SEMONS	103	2020
TREVES	73	2021
LONGES	124	2021
CONDRIEU	64	2021
ST ROMAIN EN GAL	106	2016
<i>SAINTE COLOMBE*</i>	32	2012
<i>SAINTE CYR SUR LE RHONE*</i>	66	2016
Total	861	

**Contrôles réalisés par le fermier SUEZ*

En 2021, 543 installations ont été contrôlées :

- ✓ **482** contrôles périodiques de bon fonctionnement.
- ✓ **61** contrôles dans le cadre d'une vente immobilière, réalisés, à la demande des propriétaires (un diagnostic datant de moins de 3 ans doit être fourni à l'acquéreur).



Les modalités d'évaluation des installations sont encadrées par l'arrêté du 27 avril 2012 et son annexe II qui précise notamment les différentes non-conformités qui peuvent être rencontrées.

- Contrôles d'installations neuves ou à réhabiliter :

Deux types de contrôles sont réalisés sur les installations neuves, ou à réhabiliter :

1. **L'examen préalable à la conception** : ce contrôle est effectué sur la base d'une étude de conception faite par un bureau d'étude indépendant, et vise à s'assurer que le projet est bien adapté à l'ensemble des contraintes liées à l'installation (accès, surface disponible, pente, qualité du sol, zone à risque...) et qu'elle respecte la réglementation.

83 examens préalables à la conception ont été rendus en 2021 (contre 55 en 2020)

2. Le contrôle de la bonne exécution des travaux : ce contrôle est réalisé sur site, à tranchée ouverte et a pour objectif de vérifier que le projet de l'utilisateur est respecté et que les règles de l'art soient respectées.

60 contrôles travaux ont été réalisés en 2021 (contre 42 en 2020)

7.3. Chiffres clés

- 542 installations d'ANC existantes ont été visitées, dont 60 dans le cadre de ventes immobilières
- 83 examens préalables de la conception et 60 contrôles travaux ont été réalisées pour des installations neuves ou réhabilitées
- 34 contrôles de branchement



VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Service cycle de l'eau
Espace Saint-Germain
Bâtiment Antarès - BP 263
30, avenue Général Leclerc
38217 Vienne Cedex

☎ 04 82 06 33 00

cycledeleau@vienne-condrieu-agglomeration.fr

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr